

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 28 février 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 8	Date convocation : 22/02/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis				X	
CLAVEL Etienne					X
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne	X				
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		8		2	1

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Délibération n°13-2024 Budget annexe MARPA - Budget Primitif 2024 Annexe 8 : BP MARPA	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 12 MARS 2024 Publication : 12 MARS 2024
---	---

Monsieur le Président, après avoir présenté les propositions pour le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe M22 de la MARPA demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
8 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe M22 de la MARPA :

Investissement :

Dépenses : 385 786,00 € (dont 205 284,00 € de RAR)

Recettes : 385 786,00 € (dont 181 300,00 € de RAR)

AR Prefecture

047-200026839-20240228-132024-DE
Reçu le 12/03/2024

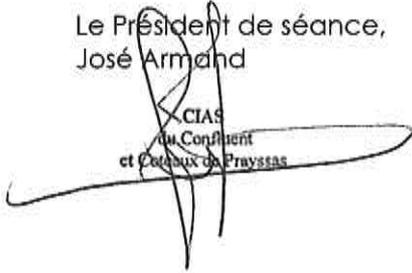
Fonctionnement :

Dépenses : 420 972,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 420 972,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,
José Armand


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

La secrétaire de séance,
Marie Thérèse Mérot


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas